



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Rouzède se sont réunis en date du 18 mars 2024, dans la salle du conseil à 18h30 sous la présidence de Mme BERNARD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 11 mars 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu du CM du 18 janvier 2024.
- Approbation du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2023
- Orientation budgétaire 2024
- Validation devis en cours

Membres présents : Mesdames BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN, MALHAO

Messieurs ROSSET, BARTHELEMY, FORTINEAU, OUVRARD, COCULET et SIMON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M.BOREL donne pouvoir à M.BARTHELEMY

Membres absents non excusés :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. SIMON pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du compte de gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Question n° 2 de l'ordre du jour :

Vote du compte administratif 2023

Sous la présidence de M. Fortineau, élu, doyen de l'assemblée chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

	Résultats clôture 2022	Résultats exercice 2023	Résultats clôture 2023
INVEST	54 407.99	-129 216.17	-74 808.18
FONCT	633 308.32	74 672.13	707 980.34
	<hr/>		
	687 713.31	-54 544.04	633 172.27

Hors de la présence de Madame Anne BERNARD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Question n° 3 de l'ordre du jour :

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 54 407.99

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 633 308.32 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -129 216.17 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 74 672.13 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 63 040.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 137 848.18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 137 848.18 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 570 132.27 €

Question n° 4 de l'ordre du jour :

Orientation budgétaire 2024

- Peintures intérieures de l'église à refaire : 1 devis de A&S Déco pour 15000€. En attente d'autres devis.
- Matériels pour l'adjoint technique : 1 nettoyeur haute pression et souffleur en attente de devis.
- Clôture plateforme de broyage : 1 devis chez Boutinon pour 1240€
- Lave-vaisselle de la salle des fêtes est HS et doit être changé. 1 devis de Labo 16 à 5100€, 1 devis Mathotel lave-vaisselle et plateforme 5454€ et 1 devis Mathotel Lave-vaisselle seul à 2988€. Ce dernier est accepté à l'unanimité.
- Réfection de l'électricité dans l'église : 1 devis de l'établissement Naudon pour 6000€ HT
- Colombarium : création de 6 caves urnes supplémentaires. 4 devis reçu à étudier (entre 4000 et 7000 €TTC)
- Clôture PAC salle des fêtes : devis en attente
- Elagages divers : attente de devis
- Changement porte des toilettes derrière la mairie : devis Menuiseries de la Roche pour 1450€TTC
- Réfection du chemin du Maine Froid : devis de 2800€ de chez Ouvrard TP
- Bâches incendie : 5 de prévues pour cette année.
 - Champneuf
 - La Rousserie (Mme Malhao nous vendrait le terrain pour 200€)
 - Le Bourny : réflexion sur l'emplacement
 - Brise Bois : sur le terrain de M. Bourbon, voir pour l'achat du terrain
 - Le Petit Moulin : sur le terrain de Mme Devautour, voir pour l'achat du terrain
 - Frais de géomètre pour les 5 réserves : AB16 4650€ IGE 7668€, revoir les devis
 - Bâches incendie : en attente de devis

Question n° 5 de l'ordre du jour :

Questions diverses

Un Plan Communal de Sauvegarde de la commune doit être réalisé, en collaboration avec la communauté de Communes. A cet effet, il est rappelé que le référent incendie, secours et tempête est M. Damien ROSSET. M.BARTHELEMY se propose d'être le référent PICS (Plan Inter Communal de Sauvegarde).

A l'occasion des 80 ans de la libération de la Charente, le Département a adressé un courrier demandant le recensement des lieux de mémoire existant sur le territoire. En attente de réflexion.

Fin de séance à 20h

Fait à Rouzède, le 18 mars 2024.

Le maire,

Anne BERNARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB' with a vertical stroke through the 'B'.

Le secrétaire de séance,

Frédéric SIMON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FS' with a long horizontal stroke extending to the right.

